



Montreuil, le 12 janvier 2022

Monsieur Alain THIRION
Directeur Général de la Sécurité Civile
et de la Gestion des Crises
Place Beauvau 75 008 Paris

Objet : concours par temps de COVID

Monsieur le Directeur Général,

dans le contexte sanitaire il semble important de clarifier la situation des agents encore en lice pour les concours de caporal de sapeur-pompier professionnel.

Pour ne pas installer un sentiment d'injustice, une consigne unique serait souhaitable pour les candidats positifs au COVID n'ayant pas pu prendre part aux épreuves auxquelles ils étaient convoqués.

Quelles consignes ont ou seront données par rapport au COVID ?

Sûrs de votre intérêt pour notre question, veuillez recevoir Monsieur le Directeur Général, nos salutations respectueuses.

Pour le collectif fédéral CGT des SDIS

Sébastien Delavoux